

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2017

Présents : Bieth Jacqueline, Bertolaccini Christophe, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Brisemontier Jean-Louis, Combaz Raymond, Derimay Juliette, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Meunier Edouard, Perino Bernard

Président : Edouard Meunier

Excusés : Albrioux Nicolas représenté par Meunier Edouard, Joguet-Reccordon Carole représenté par Jacqueline Bieth

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Informations générales

Rappel : élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017, puis législatives en juin. Prévoir ses disponibilités pour tenir le bureau de vote, avec notamment la date du 7 mai, au milieu d'un pont de 3 jours....En ce qui concernent les parrainages, les demandes des candidats potentiels affluent en mairie. Le maire rappelle que le parrainage est un choix personnel, et que pour la première fois cette année, les parrainages seront rendus publics. Il précise que parrainer, ce n'est pas forcément soutenir, mais tout simplement permettre à un candidat d'exprimer ses idées.

Communauté d'agglo : la mise en place se poursuit, avec les premières réunions de toutes les commissions opérationnelles. Certains élus regrettent que celles-ci soient « réservées » aux anciens conseillers communautaires, et donc interdites aux conseillers municipaux. Les comptes rendus de ces commissions seront envoyés à tous les élus.

Commune nouvelle

Le conseil valide la réponse argumentée qui sera adressée aux maires des communes de Beaufort et Villard au sujet du projet de fusion de ces deux communes. La commune de Queige n'envisage pas de rejoindre cette réflexion dans le contexte actuel.

Compétence PLU

La loi NOTRe prévoit que la compétence PLU est automatiquement transférée à l'échelon intercommunal en cas de création d'une communauté d'agglo, à moins que plus de 20% des communes représentant au moins 25 % de la population ne s'y opposent. Personne ne souhaitant ce transfert de compétence, il est demandé de délibérer en ce sens avant le 21 mars prochain. Le conseil, à l'unanimité décide de s'opposer au transfert de la compétence

PLU à la Communauté d'Agglomération Arlysère et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

En ce qui concerne notre PLU en cours de révision, Raymond Combaz informe le conseil de l'avancée de cette procédure. Le travail de la commission est terminé, avec un important travail « sur le terrain » afin d'examiner toutes les demandes qui sont parvenues. La défense des parcelles utilisables par l'agriculture, la lutte contre les friches, et le désir d'aller le plus loin possible dans l'offre des terrains constructibles ont été les lignes directrices de la réflexion. Des réunions ont eu lieu avec la DDT afin de vérifier le respect des règles d'urbanisme et la compatibilité avec le SCOT. Prochaine étape : mise en enquête publique qui aura lieu au cours du premier semestre 2017.

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Une commission intercommunale des Impôts Directs est obligatoire pour les communautés d'agglomération sous au régime de fiscalité professionnelle unique. Pour Arlysère, cette commission doit être composée de 10 titulaires et 10 suppléants qui seront retenus par le directeur départemental des finances publiques parmi une liste de 40 personnes. Chaque conseil de la communauté d'agglomération doit proposer par délibération une liste des membres susceptibles de siéger à cette commission. Le conseil municipal propose deux noms : Edouard Meunier et Jacqueline Bieth.

Point sur les travaux

Isolation thermique de l'école et du bâtiment dit « foyer des jeunes ».

De très nombreuses réunions ont permis d'avancer sur le projet de l'école, qui outre l'isolation thermique, comprend également l'agrandissement du préau, et la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques afin de rendre le bâtiment autonome. L'aspect pédagogique de l'équipement et son intégration dans le bâtiment sont particulièrement importants. Le conseil valide le projet présenté, qui permet de mettre en valeur ce bâtiment bien visible à l'entrée du village, et chargé d'histoire.

Pour le bâtiment du foyer des jeunes, outre l'isolation extérieure et le changement de toutes les huisseries, un escalier extérieur permettra d'accéder directement à l'appartement de l'étage, qui sera rénové et transformé en duplex, afin d'utiliser le volume des combles. L'appartement du bas (deux pièces), sera rénové ce printemps par la commune et mis à disposition de la paroisse, conformément aux engagements pris en 2004.

Maison Médard

Le compromis de vente a été signé en janvier, et la vente sera officialisée début mars. Le conseil prend connaissance des différents devis de démolition et décide de retenir l'entreprise Bonvin, mieux-disante. La démolition interviendra très rapidement, afin de pouvoir disposer de la surface du rez-de-chaussée en parking. Parallèlement, poursuite des démarches pour obtenir l'implantation d'une microcrèche à cet emplacement.

Enfouissement des réseaux secs

Raymond Combaz informe le conseil des contacts pris avec le SDES, qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération. Les subventions sont de 70 %, avec un plafonnement des travaux à 100 000 euros. Le secteur du haut du village (route d'Outrechenais) sera réalisé cette année.

Réseau de chaleur

Une douzaine de privés ont manifesté leur intérêt pour profiter du réseau de chaleur. L'étude sera réalisée en prenant en compte ces habitations. Les aides à l'investissement peuvent aller jusqu'à 50%. Il est rappelé que la gestion demande un budget séparé, avec une refacturation du coût réel du service à tous les usagers.

Projet presbytère

La SEM4V a rendu son étude commandée en 2015. Le projet prévoit la démolition de l'existant, et la réalisation de 14 logements sur 4 niveaux, avec un toit à 4 pans rappelant l'ancien bâtiment. Chaque logement bénéficiera d'un balcon bien exposé, logements destinés soit à la location, soit en accession à la propriété. Il reste maintenant à trouver un promoteur qui réalise l'opération. Une présentation du projet sera faite dans un prochain « Queige info » afin d'en informer les habitants et recueillir d'éventuels candidats à l'investissement. L'emplacement au cœur du village, l'accessibilité par ascenseur, les logements bien isolés et agréables sont attractifs : La commune cible plus particulièrement des jeunes couples pour une première accession à la propriété, ou des personnes âgées soucieuses de rejoindre un logement confortable leur permettant de rester à leur domicile le plus longtemps possible.

Compte-rendu des commissions

Communication : Elodie informe le conseil que la distribution du bulletin annuel, tant aux habitants qu'aux annonceurs, est en voie d'achèvement. Il a été également envoyé aux 38 communes d'Arlysère. La participation des annonceurs a permis de couvrir les frais d'impression.

Le site internet de la commune est en cours de modification, afin de le rendre plus réactif, plus complet, et plus pratique à utiliser, tant pour ceux qui apportent les informations que pour les lecteurs (adapté aux tablettes et smartphone). Les associations pourront également l'utiliser comme hébergement de leurs activités. Dans l'attente du vote du budget le conseil municipal décide d'ouvrir une ligne de crédit budgétaire en section d'investissement au compte 205 pour un montant de 2700€.

Scolaire : Jacqueline rend compte des travaux de la dernière commission scolaire : TAP globalement appréciés, prochaine organisation du carnaval sous la responsabilité de l'association des Parents d'élèves et en collaboration avec les TAP, examen du projet de rénovation de l'école, réorganisation des sanitaires et amélioration de la sécurité. Préparation du prochain Festi'jeux par la ludothèque et les animateurs des TAP.

Le personnel périscolaire a participé à une formation de trois jours sur le thème « accueil et gestion des enfants sur le temps périscolaire ». Bilan positif avec de nombreux échanges avec les collègues des autres communes du beaufortain.

Questions diverses

Lors de la distribution du bulletin par les conseillers, il a été remarqué qu'environ 20 % des boîtes aux lettres ne sont pas conformes : absence totale, pas de noms ou noms illisibles, endroits improbables, etc... Il ne faut pas s'étonner des difficultés de la Poste pour la distribution du courrier, notamment quand il s'agit de remplacer le titulaire ! L'année prochaine, le bulletin ne sera pas distribué dans les boîtes non conformes.

Procès Bouvier-Bangillon

Mr Bouvier-Bangillon avait attaqué la commune et des riverains (Cannard/Sevessand), leur reprochant d'avoir fait des travaux entraînant la modification de l'accès à sa propriété. Ayant perdu en première instance, il avait décidé de faire appel. La cour d'appel a confirmé le premier jugement pour le litige entre particuliers, mais s'est déclaré incompétente pour le litige avec la commune, le renvoyant au tribunal administratif.

Vente De Saint Jorès-Savineau

Il est rappelé que par délibération du 14 octobre 2016 il a été décidé de céder à Romain de Saint Jorès et Jennifer Savineau le terrain situé devant leur maison et leur servant de cours d'entrée. Pour ce faire il convient de sortir ce terrain du domaine public. Le Conseil à l'unanimité décide de désaffecter ce terrain dont l'usage public n'est plus effectif depuis de très nombreuses années.

Emission « Des racines et des ailes » : Sa diffusion dans la semaine, avec un beau reportage sur le Beaufortain, et notamment l'église baroque de Queige, a déclenché des demandes de visite de l'église. En coordination avec la paroisse, ouverture exceptionnelle jusqu'à début mars pour permettre aux vacanciers de la visiter.

Eau

De nombreux problèmes d'alimentation en eau ont occupé le service technique les jours précédents, dus à des fuites accidentelles, mais également à un débit anormalement bas de beaucoup de sources. La création d'un réservoir sur le haut d'Outrechenais (vers la route des Orceret), l'optimisation des captages, et la desserte de maisons non desservies font partie des priorités pour les 3 ans à venir. Parallèlement, les services poursuivent l'équipement en compteurs permettant les relevés à distance.

Plaques numérotées Le service technique procède actuellement à la pose des plaques numérotées des maisons, ainsi chaque habitation se voit attribuer un numéro dans sa voie, qui permettra aux services de la Poste, aux pompiers et aux divers livreurs de repérer rapidement et sans erreur l'adresse recherchée. Un courrier conjoint des services de la Poste et de la Mairie communiquant toutes les informations utiles sera prochainement diffusé pour procéder au changement d'adresse.

Chemin des Parèles

Noelle Bonnet informe le conseil qu'un glissement de terrain le long du Grand Nant menace le bord de la chaussée du Chemin des Parèles. Le service technique évaluera les risques et les moyens à mettre en œuvre pour maintenir la chaussée en état.

Le conseil fixe une commission de travail sur le budget au 17 mars et le prochain conseil municipal au 24 mars à 20 h.

La séance est levée à 23 h 30.

Pour extrait :

En mairie, le 2 mars 2017

Le Maire,

Edouard MEUNIER